

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le 24 août, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. DAVAL-POMMER Blandine. D'YVOIRE Jean-Baptiste. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MATHIEU Christian. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse. VAGNARD Aurélie
Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

1 – Approbation du compte rendu du 02 et 10/07/2020

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 : Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

La Commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un bien qui lui est nécessaire pour réaliser une opération mixte comportant des logements locatifs sociaux sur un terrain actuellement grevé d'un bail emphytéotique qu'il conviendra de rompre au préalable (terrain à côté du restaurant La Charmotte).

Le bien concerné est d'une superficie de 7 807 m².

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
125 route des Bauges	B	296	07a 60ca		X
101 route des Bauges	B	1321	02a 46ca		X
La Pallud	B	1846	39a 52ca		X
La Pallud	B	2000	04a 22ca		X
73 route des Bauges	B	2267	06a 38ca		X
La Charmotte	B	314	2a 25ca		X
La Charmotte	B	1808	15a 64ca		X
		Total	78a 07ca		

Terrain grevé d'un bail emphytéotique 50 ans pour réalisation résidence seniors

Dans sa séance du 19/06/2020, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à cette acquisition qui est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine pour la somme de **1.149.897,00 euros**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien.

2.2 Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs tels que présentés en annexe.
L'étude des couts réels et les éventuelles modifications de tarif seront fait par la Commission scolaire courant 2020/2021 en tenant compte des contributions de la CAF.

2.3 Décision modificative n° 1 – Budget principal

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réaliser le mouvement de crédits suivant dans le budget principal 2020, afin de procéder à un remboursement de taxe indue :

Section Fonctionnement Dépenses

C/6288 Autres services - 2 200.00 €

C/673 Titres annulés + 2 200.00 €

2.4 Subvention 2020 au Basket Club

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention suivante pour l'année 2020 au Basket Club : 1 055 € au Basket club

2.5 Achat de terrain sécurisation carrefour route de l'Eglise/route du Château

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de sécuriser le carrefour situé à la jonction de la route de l'Eglise et de la route du Château. Ainsi, la commune doit faire l'acquisition de 49 m² sur les parcelles section B n° 198 et B n° 1606, parcelles concernées par le projet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles appartenant à M. et Mme Mathiez Michel, désignées ci-dessus, soit une superficie globale de 49 m² au prix de 10 €/m².

2.6 Demande de subvention au titre du CDAS 2020 et des amendes de police

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaménager les accès aux écoles tout en confortant l'accès piétons à ces mêmes établissements scolaires. Le devis des travaux s'élève à la somme de 12 827.50 € HT. Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDAS 2020 et également au titre des amendes de police. Adopté à l'unanimité.

2.7 Recrutement d'un agent contractuel au centre de loisirs

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet (35 h) pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 pour les besoins du centre de loisirs. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 342. Ce recrutement, est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

2.8 Convention de mise à disposition de la salle des associations à l'association « L'art Scène »

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'utilisation de la salle des associations par Emmanuel PIARD pour la pratique de la musique le samedi matin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (excepté Guillaume Boisson, secrétaire de l'association, qui ne prend pas part au vote), accepte cette mise à disposition pour l'année 2020-2021.

2.9 Convention pour la gestion pérenne du marais des Mièges

Le Maire expose à l'assemblée que le Marais des Mièges joue un rôle hydraulique important dans le bassin versant du Chéran. Il a la faculté de stocker une importante quantité d'eau puis de la restituer lentement. Il convient donc de passer une convention avec l'association communale de chasse (ACCA) de Cusy et les propriétaires concernées pour permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux d'entretien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention entre l'ACCA de Cusy, les propriétaires concernés et la commune.

2.10 Mise à disposition d'un archiviste pour classement des archives

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale concernant la mise à disposition d'un archiviste pour la maintenance des archives de la commune. La tenue des archives publiques est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales. La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

La mission de maintenance concerne une intervention de quelques jours sur place tous les 2 ans pour mise à jour du classement, une assistance téléphonique et une initiation du personnel. Contribution de la collectivité : 48 €/heure pour 2020.

Accepté à l'unanimité.

3 – Questions diverses

- Valorisation des déchets

Le Grand Annecy reprend les schémas directeurs des collectivités en matière de valorisation des déchets. A moyen terme, les moyens de collecte déchets incinérables et déchets recyclables seront des points d'apport volontaire (environ 60 logements par point de collecte). A court terme, travail sur les 4 points principaux de collecte (Lachat, Salle des fêtes, La Tropaz et les Parisiens).

- Remerciements de l'Ecole de Musique pour la subvention versée.
- Désignation d'un référent sécurité auprès de la Préfecture : Corinne MORVAN-BARTHES en partenariat avec Guillaume BOISSON.
- Demande de disponibilité de Céline GROSJEAN à compter de fin septembre. Elle sera remplacée par Elodie GENOUD le 24/10/2020.
- Départ en congé maternité de Céline ROPERH. Recrutement lancé pour la période de remplacement.
- Statut des permis de construire en cours.
- Statut des travaux courants :
 - Enrobé abords école maternelle et chemin du cimetière. Achèvement semaine 36
 - Problème de sur-fréquentation du site de la passerelle du Chéran cet été. Etude d'aménagement du parking de la passerelle prévue par Grand Annecy. En attendant, mise en place provisoire de blocs de pierre pour éviter stationnements sauvages et permettre accès secours.
 - Contrats chaudières et VMC renouvelés pour 2020 (idem 2019).
 - Nettoyage terrain à côté du restaurant La Charmotte.
 - Gravillonnage de 5 chemins.
 - Remplacement de la passerelle bois du pont à Balevaz en octobre.
- Service eau potable : Rencontre avec le Directeur du service de Grand Annecy pour statut de l'eau potable. Grand Annecy se charge des contrôles en eau potable, des niveaux de La Tuilière et des Chavonnes. Le schéma directeur doit être présenté à la commune. Recherche de solutions par rapport au risque d'approvisionnement insuffisant en eau chaque été. Option raccord depuis Héry/Alby abandonnée car coût trop élevé (1 million d'euros). Dépannage ponctuel depuis la Savoie envisagée et possible techniquement mais nécessite convention et accord entre Grand Annecy et Grand lac. Les réponses et délais à ce sujet conditionnent les projets immobiliers à venir.

- Bulletin municipal à paraître en octobre.
- Forum des associations : Samedi 5 septembre de 9 h à 12 h. Il aura lieu à l'extérieur avec masque obligatoire. 7 associations participent.
- Cusy Fêtes n'organisera pas la foire en octobre.
- CCAS - Plan canicule : présentation des référents aux bénéficiaires en juillet et août.. Intervention du bus des seniors prévue en 2021.

Le CCAS statuera, à sa prochaine réunion, sur le repas des anciens prévu fin octobre qui risque d'être annulé au vu des conditions sanitaires.

- Ecoles : un nouveau protocole doit être transmis pour la rentrée des classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

TARIFS de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de CUSY applicables au 1er septembre 2020



1. Périscolaire MATERNELLE

PERISCOLAIRE - MATERNELLE	QF ≤ 700	700 > QF ≤ 1000	1001 > QF ≤ 1500	QF > 1501	exterieur	heures CAF
INSCRIPTION						
Frais d'inscription (par famille)	10 €	20 €	30 €	40 €	40 €	
RESTAURANT SCOLAIRE						
Repas adultes	6,00 €					
Repas enfants	2,85 €	3,00 €	3,30 €	3,80 €	4,20 €	
PAI (prix / protocole / repas)	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
ACCUEIL PERISCOLAIRE						
accueil du matin 07H30 à 8H30	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,60 €	1
accueil méridien de 11H30 à 13H30	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,60 €	1
accueil du soir 16H40 à 17H40	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,60 €	1
accueil du soir 17H40 à 18H40	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,60 €	1
Goûter	offert					
PENALITES						
Enfant non inscrit	5.00 € / jour en plus du coût de la prestation					
Retard récupération	15.00 € / heure					
Relance facturation	5.00 € / relance					
Frais bancaires de rejet	frais réels					
Recouvrement	frais réels					

2. Périscolaire ELEMENTAIRE

PERISCOLAIRE - ELEMENTAIRE	QF ≤ 700	700 > QF ≤ 1000	1001 > QF ≤ 1500	QF > 1501	exterieur	heures CAF
INSCRIPTION						
Frais d'inscription (par famille)	10 €	20 €	30 €	40 €	40 €	
RESTAURANT SCOLAIRE						
Repas adultes	6,00 €					
Repas enfants	3,00 €	3,20 €	3,60 €	4,10 €	4,50 €	
PAI (prix / protocole / repas)	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
ACCUEIL PERISCOLAIRE						
accueil du matin 07H30 à 8H30	1,40 €	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil méridien de 11H45 à 13H45	1,40 €	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil du soir 16H30 à 17H30	1,40 €	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,10 €	1
accueil du soir 17H30 à 18H30	1,40 €	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,10 €	1
Goûter	offert					
PENALITES						
Enfant non inscrit	5.00 € / jour en plus du coût de la prestation					
Retard récupération	15.00 € / heure					
Relance facturation	5.00 € / relance					
Frais bancaires de rejet	frais réels					
Recouvrement	frais réels					

3. Extrascolaire - Vacances - Mercredis

EXTRASCOLAIRE	QF ≤ 700	700 > QF ≤ 1000	1001 > QF ≤ 1500	QF > 1501	exterieur	heures CAF
INSCRIPTION						
Frais d'inscription / famille (si pas au périscolaire)	5 €	7 €	9 €	11 €	15 €	
MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES						
Accueil péricentre 7h30 à 8h30	1,40 €	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,10 €	1
Accueil 8h30 à 11h30	4,20 €	4,50 €	5,10 €	5,40 €	6,30 €	3
Accueil 11h30 à 13h30 avec repas	4,40 €	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,60 €	1
Accueil 13h30 à 17h30	5,60 €	6,00 €	6,80 €	7,20 €	8,40 €	4
Accueil péricentre 17h30 à 18h30	1,40 €	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,10 €	1
Accueil Journée 8H30 à 17H30 avec repas	13,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €	8
Goûter	offert					
PENALITES						
Enfant non inscrit	5.00 € / jour en plus du coût de la prestation					
Retard récupération	15.00 € / heure					
Relance facturation	5.00 € / relance					
Frais bancaires de rejet	frais réels					
Recouvrement	frais réels					